

2e Année N° 49 17 novembre 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

ABONNEMENTS 1951

Par suite d'une décision prise à l'échelon national, le prix des abonnements pour 1951 est fixé à 500 francs.

Toutefois, comme certaines personnes pourraient être gênées par cette majoration brutale, les abonnements pour 1951 souscrits avant le 1er janvier prochain seront maintenus au tarif ancien : soit individuels 300 francs, collectifs 500 francs, sans majoration ultérieure.

Les abonnements souscrits au cours de l'année 1951 seront obligatoirement aux tarifs nouveaux.

Nous rappelons qu'aucun abonnement pour 1951 ne pourra être souscrit après le 30 juin 1951. Les abonnements pris après cette date ne seront valables que pour 1952.

Ceux qui seront souscrits entre le 1er juillet et le 30 septembre 1951 seront servis du 1er octobre 1951 au 31 décembre 1952.

Ceux qui seront souscrits après le 30 septembre 1951 seront servis immédiatement après réception du versement.

Les abonnés qui n'auront pas renouvelé leur abonnement à la date du 31 mars 1951 cesseront d'être servis et dès lors les dispositions précédentes pourront leur être appliquées en cas de réabonnement.

Enfin, nous rappelons que les abonnements souscrits depuis le 1er juillet 1950 sont valables pour la totalité de l'année 1951.

Tous les versements doivent être effectués au C. C. P. LYON 2168-43, *Fédération des Groupements de défense, 7, place Ampère, Lyon.*

Au réabonnement, Messieurs les abonnés sont invités à nous indiquer leur numéro d'abonnement.

BILAN D'UNE CAMPAGNE

Voici terminée la campagne d'Avertissements agricoles de 1950 et nous pouvons dès maintenant en dresser le bilan.

Malgré les gelées et neiges de la fin avril, malgré les orages de grêle de mai et juin, la sécheresse prolongée de mai à août, les vents violents de fin août et les pluies torrentielles de septembre qui ont fait quelques dégâts dans la Drôme et l'Isère, les conditions climatiques ont été, en 1950, plus favorables qu'en 1949 à l'horticulture et à la viticulture comme à la grande culture.

En revanche, les températures ont été de mai à août plus élevées encore qu'en 1949 et de ce fait plus favorables au développement des parasites animaux.

Mais, malgré quelques déboires locaux d'importance, le résultat des traitements sur les arbres fruitiers a été dans l'ensemble plus encourageant qu'en 1949. Cela tient à un certain nombre de faits qu'il est utile de dégager.

Les ravageurs qui préoccupent le plus les arboriculteurs actuellement sont les différents « vers » des fruits : **Carpocapse, Tordeuse** et **Mouche.**

En 1949, le mois de mai, mois d'éclosion de la première génération du Carpocapse et de la Tordeuse, avait été froid et humide. Les nuits étaient encore froides en juin ; l'éclosion de cette première génération s'était étendue sur une si longue période que les deux ou trois générations de ces ravageurs se chevauchaient au point de rendre les attaques absolument continues. Il n'était possible de s'en défendre qu'au prix de traitements répétés tous les 15 jours.

En 1950, le mois de mai très chaud dès les premiers jours a raccourci considérablement la période d'éclosions de la première génération, et à l'exclusion d'une région de la moyenne vallée du Rhône et de ses abords comprise entre Vienne, Annonay, Tournon et Beaurepaire, les diverses géné-

P 28

rations ont été nettement séparées ; quatre, trois et même deux traitements étaient suffisants pour combattre le Carpocapse.

Malheureusement, la Tordeuse, en deuxième ou troisième génération suivant les régions, remplaçait largement le Carpocapse à partir du mois d'août et nécessitait un à trois traitements supplémentaires.

A noter également qu'en 1949 la grosse attaque du Carpocapse se plaçait en deuxième génération, en août, alors que trois ou quatre traitements avaient déjà été appliqués et beaucoup d'arboriculteurs ont reculé devant les frais d'un nouveau traitement, sans penser à la catastrophe qui les menaçait et qui les a frappés.

Cette année, la deuxième génération s'est montrée faible ou nulle, de sorte qu'un traitement négligé en fin de saison a eu moins d'incidence quant au Carpocapse. Ajoutons encore qu'il n'en a pas été de même à pareille époque pour la Tordeuse dont les dégâts ont en général été attribués par erreur au Carpocapse.

Les dégâts dus à la Mouche ont été peut-être plus étendus en surface qu'en 1949, mais bien moins graves dans l'ensemble par suite de températures inférieures de 5° en moyenne à celle de l'an dernier en septembre et de 2°5 en octobre.

Parmi les maladies cryptogamiques des arbres à fruits à pépins, celle qui est considérée comme la plus grave, la **Tavelure,** ne s'est développée de façon notable qu'en arrière-saison à la faveur des pluies de la deuxième quinzaine de septembre. Des dégâts sur fruits n'ont été notés que dans les Savoies, mais en toutes régions un traitement d'assurance a été conseillé avant la chute des feuilles.

Sur la vigne, peu de faits à signaler. Les foyers de **Mildiou** très nombreux, mais sans gravité, ont été aisément enrayés par les traitements préconisés. Un seul ravageur nous a pris un peu au dépourvu : **l'Erinose,** qui en certaines régions s'est attaquée aux grappes avant la floraison.

Les **Vers de la grappe,** aux générations bien groupées, ont été facilement combattus par deux traitements seulement en deuxième génération. Dans le sud de la Circonscription, une troisième génération partielle, couverte par aucun traitement, a causé localement des dégâts de 60 % sur certains cépages de raisins de table.

Les résultats des traitements sur les noyers, ainsi que sur les betteraves industrielles, bien que nous ne puissions encore fournir de chiffres précis, sont très encourageants, et les personnes touchées par ces traitements paraissent très enthousiastes.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE

REGION 61. — Genevois : Neydens, Saint-Julien, Bossey (plaine).

REGION 62. — Basse vallée de l'Arve : Contamines-sur-Arve, Reignier, Bonneville, La Roche-sur-Foron (plaine), Vétraz, Ambilly.

REGION 63. — Vignoble : Douvaine.

REGION 64. — Rive méridionale du Léman.

REGION 65. — Massif du Chablais (vallées) : Nancy-sur-Cluses, Châtillon-sur-Cluses, Bons, Perrignier, Cervens.

REGION 66. — Haute vallée de l'Arve et affluents : Sallanches, Passy.

REGION 67. — Massif des Bornes, Faucigny, Arravis et Bauges (nord) (vallées) : Thorens, Faverges.

REGION 68. — Bassin d'Annecy : Metz, Annecy, Sillingy, Argonnex, Saint-Jorioz.

REGION 69. — Bassin de Rumilly : Rumilly, Vallières, Saint-Félix.

REGION 70. — Jura haut-savoyard et Salève versant ouest : Usinens, Présilly, Bossey (coteaux), Dingy-en-Vuache.

REGION 71. — Vallée du Rhône.

REGION 72. — Bas-Faucigny, Salève versant est : Groisy, Contamine-Sarzin, La Roche-sur-Foron (coteaux), Esery, La Balme-de-Sillingy, Charvonnex, Pers-Jussy.

REGION 73. — Basses-Bauges : Cusy.

NOTE. — Il n'est pas fait mention des communes ne comptant aucun abonné à ce jour.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

125203 - Imp. Réunies de Lyon - 11-50
Dépôt légal no 927 — 4-1950